

Direction Interrégionale Sud Est

Division Observation Réseau

2, Bd de Château Double
13098 Aix en Pce cedex 2
Tél : 04 42 95 90 35
Fax : 04 42 95 90 19

DREAL Languedoc Roussillon
Unité inter départementale Aude
295 chemin de Maquens
ZI Bouriette

11000 Carcassonne

(En recommandé avec accusé de réception)

Aix en Pce le 22.08.16

Affaire suivie par : *Jean-Luc Camilleri*
Téléphone : 0442959035 *jean-luc.camilleri@meteo.fr*

Référence : *Dirse ObsReseau 2016.08 -*

OBJET : **Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques**
REF : **Votre courrier du 29.07.16**
YA FG 2016/16

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant une demande d avis pour un permis de construire relatif à l'installation d'un parc éolien à **l'Escales et Conilhac Corbières, pour un projet appelé CERS, dans le département de l'Aude**.

Ce parc éolien se situerait à une distance de **34** kilomètres du radar¹ le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar d'Opoul).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et **l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.**

Je vous prie, Madame, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération,

Responsable
Division Observation/Réseau



Jacqueline Kernéis

Copies: D, OBS/D, DSO/CMR/ERF/DA Sec chrono

¹ Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).

Météo-France

73 av de Paris. 94165 St Mandé Cedex

<http://www.meteo.fr>

Météo-France, établissement public administratif
sous la tutelle du ministère chargé des transports

Météo-France, certifié ISO 9001-2008 par Bureau Veritas